

# COOL TOWNS - ROADMAP

## Climate policy



### FRANCE

#### Stratégie nationale Bas carbone (SNBC-2)

La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle fournit des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas carbone, circulaire et durable dans tous les secteurs d'activité. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050 et fixe des objectifs à court et moyen terme : les budgets carbone. Elle porte deux ambitions : atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation française. Les décideurs publics, tant au niveau national que local, doivent en tenir compte.

The National Low-Carbon Strategy (SNBC) is France's roadmap for combating climate change. It provides guidelines for implementing the transition to a low-carbon, circular and sustainable economy in all sectors of activity. It defines a trajectory for reducing greenhouse gas emissions until 2050 and sets short- and medium-term objectives: carbon budgets. It has two ambitions: to achieve carbon neutrality by 2050 and to reduce the carbon footprint of French consumption. Public decision-makers, at both national and local levels, must take this into account.

#### Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2)

L'objectif général du Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC-2) est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France aux changements climatiques régionaux attendus à l'horizon 2050. Conformément aux objectifs de long terme de l'Accord de Paris et aux objectifs des autres conventions internationales, la France a retenu l'hypothèse d'une augmentation de la température moyenne mondiale de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, et doit donc s'adapter en conséquence.

The general objective of the National Climate Change Adaptation Plan 2018-2022 (PNACC-2) is to implement the necessary actions to adapt, by 2050, the territories of France to the expected regional climate changes by 2050. In line with the long-term objectives of the Paris Agreement and the objectives of other international conventions, France has assumed a global average temperature increase of 2°C compared to the pre-industrial era, and must therefore adapt accordingly.

## Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le SRADDET fixe, à l'échelle régionale, les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

The SRADDET sets medium- and long-term objectives at regional level in relation to several themes: territorial balance and equality, implementation of various infrastructures of regional interest, opening up rural areas, housing, economical management of space, intermodality and development of transport, control and development of energy, the fight against climate change, air pollution, protection and restoration of biodiversity, and waste prevention and management.

## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Il décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Pour cela il définit des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, dont en développant les énergies renouvelables, en maîtrisant la consommation d'énergie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques sur les court, moyen et long termes en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

It sets out and implements international, European and national air quality, energy and climate objectives within its territory. To this end, it defines strategic and operational objectives to mitigate climate change, combat it effectively and adapt to it, including developing renewable energies, controlling energy consumption, reducing greenhouse gas emissions and energy dependency, while promoting adaptation to climate change in the short, medium and long term in line with France's international commitments.

## Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence à l'échelle intercommunale pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages, principe de diversité des

fonctions urbaines et de mixité sociale, principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

The SCoT is intended to serve as a reference framework at the intermunicipal level for the various sectoral policies, particularly those centred on the issues of spatial organisation and urban planning, housing, mobility, commercial development, the environment, including biodiversity, energy and climate... The SCoT must respect the principles of sustainable development: principle of balance between urban renewal, controlled urban development, development of rural areas and preservation of natural areas and landscapes, principle of diversity of urban functions and social mix, principle of respect for the environment, such as ecological corridors, and the fight against urban sprawl.

## **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le PLUi doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols). Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel: ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLUi.

The PLUi must aim to ensure the conditions for sustainable planning of the territory, taking into account the needs of the inhabitants and the resources of the territory, and combining the social, economic and environmental dimensions (including the economical management of space and the fight against soil artificialisation). It is a central tool for operational development: its provisions apply to works, constructions, developments, planting, scouring or raising the ground, as well as, where applicable, to the opening of classified installations belonging to the categories covered by the PLUi.

---